

**AIRTEL MOBILE COMMERCE
MADAGASCAR SA**

Rapports de commissariat aux comptes
Exercice clos au 31 Décembre 2020

Février 2021

**Aux Actionnaires
de la Société Airtel Mobile Commerce Madagascar SA**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Airtel Mobile Commerce Madagascar SA qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, le compte de résultat, le tableau des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentant un résultat bénéficiaire de MGA 5.107.504.271,85 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables des établissements de crédit appliqués à Madagascar (PCEC 2005).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA), et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers annuels

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers annuels conformément au PCEC 2005, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

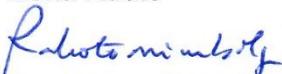
Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Antananarivo, le 12 Février 2021

Le Commissaire aux Comptes

Delta Audit



RAKOTOASIMBOLA Joseph

Partner

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
1. RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	1
2. ETATS FINANCIERS	3 à 20
Tableau A : Bilan Actif	4
Tableau B : Bilan Passif	5
Tableau C : Hors Bilan	6
Tableau D : Compte de résultat	7
Tableau E : Tableau de flux de Trésorerie	8
Tableau F : Tableau de Variation des Capitaux Propres	9
Notes annexes aux Etats Financiers	10 à 20
3. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	21 à 22

ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Tableau A : BILAN ACTIF

ACTIF	Note	ARIARY (MGA)			
		2020			2019
		Valeur brute	Dépréciation & Provision	Valeur Nette	Valeur Nette
Trésorerie et solde avec Banque Centrale	5	5.368.016.060,48	-	5.368.016.060,48	1.693.625.040,69
Bons du Trésor et titres assimilés		-	-	-	-
Avoirs - Etablissements de crédits	6	45.464.268.111,56	-	45.464.268.111,56	38.788.102.185,01
Prêts et avances à la clientèle		-	-	-	-
Titres d'investissement		-	-	-	-
Autres actifs	7	19.102.678.769,28	-	19.102.678.769,28	12.289.715.705,12
Immobilisations corporelles	3	4.383.651.334,59	(4.377.118.205,25)	6.533.129,34	36.359.679,30
Immobilisations Incorporelles	3	2.623.206.358,46	(1 697 960 462,30)	925.245.896,15	894.050.727,00
Immobilisations encours	3	56.283.406,66	-	56.283.406,66	818.826.453,80
Impôts différés - actif	4	38.009.267,46	-	38.009.267,46	10.799.883,86
TOTAL ACTIF		77.036.113.308,73	(6.075.078.667,55)	70.961.034.641,18	54.531.479.674,78

Les annexes, pages 10 à 20, font partie intégrante des états financiers.

Tableau B : BILAN – PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	Note	2020	2019
PASSIFS			
Dettes - Etablissements de crédit		-	-
Dépôt clientèle - Ordinaire		44.566.403.012,17	38.012.750.887,12
Dépôt clientèle - Groupe		81.929.967,61	36.370.850,03
Autres passifs	8	11.808.908.847,15	6.439.355.031,22
Emprunts et titres subordonnés	9	193.090.311,69	834.506.095,56
Sous total Passifs		56.650.332.138,62	45.322.982.863,93
CAPITAUX PROPRES			
Capital et Réserves		500.000.000,00	500.000.000,00
Réserves		50.000.000,00	50.000.000,00
Résultat net		5.107.504.271,85	4.793.098.680,78
Report à nouveau		8.653.198.230,71	3.865.398.130,07
Sous total Capitaux propres	10	14.310.702.502,56	9.208.496.810,85
Total Passifs et Capitaux propres		70.961.034.641,18	54.531.479.674,78

Les annexes, pages 10 à 20, font partie intégrante des états financiers.

Tableau C : HORS BILAN
 Situation arrêtée au 31 Décembre 2020

	Note	ARIARY (MGA)	
		2020	2019
Engagements donnés en faveur ou pour le compte de la clientèle		-	-
Garanties reçues d'établissement de crédit		-	-
Opérations en devises		-	-
Garanties reçues de l'Etat et d'organismes publics		-	-
Titres détenus (Bons du Trésor)		-	-
Total Hors Bilan		-	-

Les annexes, pages 10 à 20, font partie intégrante des états financiers.

Tableau D : COMPTE DE RESULTATS

	Note	2020	2019
Produits d'intérêts	11	13.499.971,93	2.269.897,98
Charges d'intérêts		(8.584.216,13)	(66.653.772,56)
Revenus nets d'intérêts		4.915.755,80	(64.383.874,58)
Produits d'honoraires et commissions		27.738.693.430,86	26.979.394.714,52
Charges d'honoraires et commissions		(16.999.095.498,63)	(16.048.814.159,17)
Revenus nets d'honoraires et commissions	12	10.739.597.932,23	10.930.580.555,35
Dividendes perçus		-	-
Revenus nets du portefeuille de transactions		-	-
Charges sur titres détenus		-	-
Profits nets du portefeuille d'investissements		-	-
Revenus nets des opérations en monnaie étrangère	13	97.544.303,68	(42.664.226,79)
Charges nettes sur CDL		-	-
Dotations provisions pour charges		-	-
Revenus nets sur autres opérations		-	-
RESULTAT OPERATIONNEL		10.842.057.991,71	10.823.532.453,98
Charges administratives générales	14	(3.334.816.573,11)	(3.322.498.128,68)
Autres charges d'exploitation	15	(652.008.641,48)	(727.246.757,68)
Autres produits d'exploitation		-	-
RESULTAT AVANT IMPOT		6.855.232.777,12	6.773.787.567,62
Impôts sur les bénéfices	16	(1.785.737.772,72)	(135.216.972,65)
Impôts différés		38.009.267,46	(1.845.471.914,18)
RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		5.107.504.271,85	4.793.098.680,78
Charges extraordinaires		-	-
Produits extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5.107.504.271,85	4.793.098.680,78

Les annexes, pages 10 à 20, font partie intégrante des états financiers.

Tableau E : TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE
Situation arrêtée au 31 Décembre 2020

	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net de l'exercice		5.107.504.271,85	4.793.098.680,78
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		651.691.058,56	727.055.958,92
Dotations, reprises sur provision (sauf si actifs circulants)		-	-
Variation des impôts différés actif		-	1.845.471.914,18
Variation des stocks		-	-
Variation des clients et autres créances		(-) 6.667.839.502,74	(-) 5.203.622.282,08
Variation des fournisseurs et autres dettes		11.791.133.533,39	2.727.689.940,02
Autres : correction report à nouveau		-	-
Flux de trésorerie générés par l'activité (A)		10.882.489.361,07	4.889.694.211,83
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations		(-) 709.343.084,76	(-) 683.170.328,41
Remboursement d'immobilisations financières		-	-
Encaissements sur cessions d'immobilisations		818.826.453,90	-
Intérêts encaissés sur placements financiers		-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements (B)		109.483.369,14	(-) 683.170.328,41
Dividendes versés aux actionnaires		-	-
Augmentation de capital en numéraires		-	-
Remboursement d'emprunts et intérêts sur emprunts		(-) 641.415.783,87	(-) 2.332.095.683,60
Emprunts reçus et intérêts		-	-
Avance de devises		-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		(-) 641.415.783,87	(-) 2.332.095.683,60
Incidence des variations de cours des devises		-	-
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)		10.350.556.946,34	1.874.428.199,82
Trésorerie d'ouverture		40.481.727.225,70	38.607.299.025,88
Trésorerie de clôture		50.832.284.172,04	40.481.727.225,70
Variation de trésorerie		10.350.556.946,34	1.874.428.199,82

Les annexes, pages 10 à 20, font partie intégrante des états financiers.

Tableau F : TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
 Situation arrêtée au 31 Décembre 2020

Rubrique	Capital social	Primes et réserves	Ecart d'évaluation	Résultat	Report à Nouveau	Total
Solde au 31 Décembre 2018	500.000.000,00	-	-	2.257.539.553,77	1.657.858.576,30	4.415.398.130,07
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-
Correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-
Profit net sur variation de juste valeur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Dividende 2018	-	-	-	-	-	-
Réserves 2018	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2018	-	50.000.000,00	-	(-).2.257.539.553,77	2.207.539.553,77	-
Opération en capital	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2019	-	-	-	4.793.098.680,78	-	4.793.098.680,78
Solde au 31 Décembre 2019	500.000.000,00	50.000.000,00	-	4.793.098.680,78	3.865.398.130,07	9.208.496.810,85
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges	-	-	-	-	(-) 5.298.580,15	(-) 5.298.580,15
Correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-
Profit net sur variation de juste valeur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Dividende 2019	-	-	-	-	-	-
Réserves 2019	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2019	-	-	-	(-).4.793.098.680,78	4.793.098.680,78	-
Opération en capital	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2020	-	-	-	5.107.504.271,85	-	5.107.504.271,85
Solde au 31 Décembre 2020	500.000.000,00	50.000.000,00	-	5.107.504.271,85	8.653.198.230,71	14.310.702.502,56

Les annexes, pages 10 à 20, font partie intégrante des états financiers.

**ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET ACTIVITES

1.1 Forme de la Société

La Société Airtel Mobile Commerce S.A. a été créée le 05 Avril 2011 sous forme de SOCIETE ANONYME avec Administrateur Général et ayant comme siège social au Lot II J 1/AA Morarano Alarobia Immeuble S2.

Suivant la décision de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) référencée 012/2019 -CSBF du 06 Septembre 2019, Airtel Mobile Commerce S.A est agréé en qualité d'Etablissement de Monnaie Electronique (EME) et elle devient une SOCIETE ANONYME avec Conseil d'Administration.

Le capital social de Airtel Mobile Commerce s'élève à Ariary 500.000.000 au 31 Décembre 2020. Il est composé de 25.000 actions qui sont entièrement libérées et dont la valeur nominale est de Ariary 20.000 chacune.

1.2 Objet

Etant agréée en Etablissement de Monnaie Electronique (EME), Airtel Mobile Commerce effectue les opérations électroniques par téléphonie mobile ci-après, telles que définies par la loi n° 2016-056 du 02 Février 2017 sur la monnaie électronique et les établissements de monnaie électronique :

- Emission de monnaie électronique
- Approvisionnement du support de monnaie électronique
- Le retrait d'argent du support de monnaie électronique
- Le transfert de monnaie électronique
- Le stockage de monnaie électronique

Cependant, au 31 Décembre 2020, les activités de Airtel Mobile Commerce restent encore celles de l'IOB (Intermédiaire en Opérations Bancaires) du fait que les comptes globaux pivots des activités d'Etablissement de Monnaie Electronique (EME) suite aux exigences légales par la Commission de Supervision Bancaire et Financière ne sont pas encore opérationnels. En effet, la société attend l'aval de la CSBF pour pouvoir virer les fonds dans les « Trust Account » (comptes bancaires équivalents aux Unités Monétaires Electroniques en circulation) aux nouveaux comptes.

2. PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS ET DISPOSITIONS FISCALES

2.1 Etablissement des états financiers

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédits (PCEC 2005). Les dispositions du Guide annoté du Plan Comptable Général (PCG 2005) ont été prises comme référence pour certains éléments qui n'ont pas fait l'objet de mentions spécifiques par le PCEC 2005. Pour l'exercice sous revue, les mécanismes des comptes sont effectués selon la nomenclature du PCG 2005. Le basculement en mécanismes des comptes selon la nomenclature du PCEC 2005 est obligatoire et se fera au cours de l'exercice subséquent.

Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A. établit ses comptes annuels en respectant les conventions comptables de base, les caractéristiques qualitatives de l'information financière et les principes fondamentaux édictés par le PCEC 2005.

Les états financiers comprennent les éléments suivants :

- un bilan,
- un hors-bilan,
- un compte de résultat,
- un tableau des variations des capitaux propres,
- un tableau des flux de trésorerie,
- une annexe précisant les règles et méthodes comptables utilisées et fournissant des compléments d'information sur les états financiers.

2.2 Présentation des états financiers

• Présentation du bilan

Le bilan décrit séparément les éléments d'actif, de passif et de capitaux propres à la date de clôture des comptes.

En plus des règles générales relatives à la présentation de l'information financière, le bilan d'Airtel Mobile Commerce Madagascar regroupe les actifs et passifs par nature et se présente dans un ordre de liquidité relative.

• Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat d'Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A. regroupe les produits et charges et indique les montants des principaux types de produits et de charges.

• Présentation du hors bilan

Le hors bilan décrit les transactions d'Airtel Mobile Commerce qui n'entraînent pas la comptabilisation immédiate d'éléments d'actif ou de passif dans le bilan, mais qui donnent lieu à des éventualités ou à des engagements.

Les éléments de hors bilan peuvent être générés par des transactions conclues pour le compte des clients ou par des opérations effectuées pour compte propre.

2.3 Méthode générale d'évaluation

2.3.1 Trust account et Dépôts à la clientèle

Les « Trust Account ou Comptes de provisions » correspondent aux avoirs déposés à la Banque BOA et BGF I par la société Airtel Mobile Commerce dont la contrepartie représente les Unités Monétaires Electroniques (UME) qu'elle peut faire circuler dans le système MOBILITY. Pour la sécurité de ses clients, la CSBF exige que les montants des « Trust account » doivent couvrir les montants des dépôts à la clientèle comptabilisés dans les états financiers de la société Airtel Mobile Commerce.

2.3.2 Comptabilisation des Commissions perçues

Les Commissions perçues à chaque transaction payante des clients constituent la quasi-totalité des chiffres d'affaires de la société Airtel Mobile Commerce. Elles sont calculées automatiquement dans le système MOBILITY suivant les tarifs officiels décidés par la Direction Générale et affichés dans les locaux des cash point. Mensuellement, la Société Airtel Mobile Commerce comptabilise les commissions perçues en classe 706 « Produits d'Honoraires et de Commissions » suivant les données issues du système MOBILITY.

2.3.3 Comptabilisation des Commissions payées

Au même titre que les Commissions perçues, les Commissions payées auprès des Aggregators (grossistes agréés) sont calculées automatiquement dans le système MOBILITY suivant les tarifs convenus dans les contrats liant Airtel Mobile Commerce et ces grossistes. Mensuellement, la Société Airtel Mobile Commerce comptabilise les Commissions payées en classe 62 suivant les données issues du système MOBILITY.

2.3.4 Conversion des opérations en devises

Les opérations en devises sont valorisées en Ariary (MGA) au cours du jour de chaque opération. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés directement en « Compte de Résultat ».

Les taux de change appliqués à la clôture des comptes sont ceux communiqués par la Banque Centrale de Madagascar, à savoir :

$$1 \text{ US Dollar (USD)} = \frac{\mathbf{2020}}{\text{MGA } 3.824,84} \quad \frac{2019}{\text{MGA } 3.627,27}$$

2.3.5 Impôts et taxes

Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A. est soumise aux dispositions du Code Général des Impôts. Les principaux impôts auxquels la Société est soumise sont :

- l'Impôt sur les Revenus (IR) ;
- les droits d'enregistrement.

En outre, la Société doit prélever :

- l'Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM) ;
- l'Impôt sur les Revenus des Salariés et Assimilés (IRSA) ;
- l'Impôt sur les Revenus relatif aux revenus des prestataires de services étrangers ;
- la TVA sur les prestations étrangères.

3. IMMOBILISATIONS

Description	Valeur brute					Amortissement cumulé			Valeur nette comptable	
	1 janvier 2020	Acquisition	Reclassification	Cession	31 décembre 2020	1 janvier 2020	Dotations	31 décembre 2020	1 janvier 2020	31 décembre 2020
Immobilisations incorporelles										
Licence	1 975 746 680,22	647 459 678,24	-	-	2 623 206 358,46	1 081 695 953,22	616 264 509,08	1 697 960 462,30	894 050 727,00	925 245 896,15
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1 975 746 680,22	647 459 678,24	-	-	2 623 206 358,46	1 081 695 953,22	616 264 509,08	1 697 960 462,30	894 050 727,00	925 245 896,15
Immobilisations corporelles										
Constructions	593 532 500,00	5 600 000,00	-	-	599 132 500,00	593 532 496,52	5 600 003,47	599 132 500,00	3,48	0,00
Aménagements, agencements, installations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériels de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations Techniques	943 740 510,00	-	-	-	943 740 510,00	943 740 510,24	-	943 740 510,24	(0,24)	(0,24)
Mobiliers et matériels de bureau	11 392 200,00	-	-	-	11 392 200,00	11 085 450,82	306 543,70	11 391 994,52	306 749,18	205,48
Matériels informatique	2 829 386 124,59	-	-	-	2 829 386 124,59	2 793 333 197,95	29 520 002,55	2 822 853 200,50	36 052 926,64	6 532 924,09
Matériels et outillages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	4 378 051 334,59	5 600 000,00	-	-	4 383 651 334,59	4 341 691 655,53	35 426 549,72	4 377 118 205,25	36 359 679,06	6 533 129,34
Immobilisations corporelles en cours	818 826 453,80	-	(75 068 762,50)	(687 474 284,64)	56 283 406,66	-	-	-	818 826 453,80	56 283 406,66
TOTAL	7 172 624 468,61	653 059 678,24	(75 068 762,50)	(687 474 284,64)	7 063 141 099,71	5 423 387 608,75	651 691 058,80	6 075 078 667,55	1 749 236 859,86	988 062 432,15

Les principales acquisitions de l'année 2020 sont relatives au renouvellement de la Licence de « Mobiquity ».

4. IMPOTS DIFFERES ACTIF

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

	2020	2019
Solde au 31 Décembre 2019	10.799.883,86	1.856.271.798,04
Différences temporelles sur :		
- Résultat déficitaire reportable	(-) 5.501.303,71	(-) 1.850.770.494,33
- Amortissements	(-) 5.298.580,15	5.298.580,15
- Provisions sur actifs courants	38.009.267,46	-
Solde au 31 Décembre 2020	38.009.267,46	10.799.883,86

Le solde de Ariary 38.009.267,46 est constitué des impôts différés calculés sur la provision congé et les bonus de performance du personnel.

5. TRESORERIE ET SOLDE AVEC LA BANQUE CENTRALE

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

	ARIARY (MGA)	
	2020	2019
Billets et monnaies	5.368.016.060,48	1.693.625.040,69
Banque Centrale	-	-
Valeurs à compenser	-	-
	5.368.016.060,48	1.693.625.040,69

La rubrique « Billets et monnaies » correspond aux avoirs bancaires auprès de la banque BOA, BGFI, BMOI autres que les « Trust account » et les avoirs en caisse en monnaie électronique. La hausse de la trésorerie disponible est due à la hausse des revenus.

6. AVOIRS - ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

		ARIARY (MGA)	
		2020	2019
BMOI Ankorondrano		-	-
BOA Antaninarenina (Trust account)	(6.1)	19.301.314.595,56	28.320.005.535,01
BGFI (Compte Global)	(6.1)	25.423.973.065,00	9.729.116.200,00
IOB - Autres avoirs	(6.2)	738.980.451,00	738.980.450,00
		45.464.268.111,56	38.788.102.185,01

Ce poste est détaillé comme suit :

6.1 Ces comptes séquestres « trust account » ouverts auprès de la BOA et BGFI représentent l'équivalent de la monnaie électronique en circulation conformément aux exigences de la Commission de Supervision Bancaire et Financier (CSBF) que la société Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A. utilise dans l'exploitation du service en tant qu'intermédiaire en opération bancaire. Cela fait suite aux exigences légales définies auprès de la CSBF (Commission de Supervision Bancaire et Financière), où Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A. est dans l'obligation de maintenir ce compte pour un montant équivalent à celui de la monnaie électronique en circulation, dont la contrepartie équivalente est reportée au Passif du Bilan sous la rubrique « Dépôt Clientèle.

6. AVOIRS - ETABLISSEMENTS DE CREDIT (suite)

6.2 Les autres avoirs « IOB » représentent les monnaies électroniques détenues auprès de MVola et Orange Money, dans le cadre de l'inter opérabilité.

7. AUTRES ACTIFS

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

		ARIARY (MGA)	
		2020	2019
Avance Spéciale		2.548.000,00	-
Dépôts et cautionnement versés	(7.1)	139.006.253,34	134.006.253,34
Charges payées d'avance		1.141.790,08	(-) 0,00
Intercompagnies	(7.2)	18.089.504.562,15	11.851.355.153,56
TVA Déductible	(7.3)	870.478.163,71	304.354.298,22
		19.102.678.769,28	12.289.715.705,12

7.1 Le compte « Dépôts et cautionnement versés » enregistre les cautions émises en faveur du Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) ainsi que du Programme Alimentaire Mondial (PAM) dans le cadre du partenariat avec ces organisations. En effet, Airtel Mobile Commerce Madagascar S.A assure la distribution des transferts de fonds vers les bénéficiaires désignés par ces Organisations. Cette hausse est due à l'obtention de nouveaux contrats en 2020 avec FID.

7.2 Le compte « Intercompagnies » enregistre les créances sur Airtel Madagascar portant sur l'utilisation par ce dernier du service Airtel Money comme moyen de réception de paiement effectué par des tierces parties (Achats de téléphones, Mifi, easy recharge,...) qui restent impayées par Airtel Madagascar.

7.3 Le compte « TVA déductible sur service » correspond à la TVA relative aux factures impayées des partenaires. La hausse est due à l'augmentation des ventes au mois de Décembre 2020 et par conséquent les montants des commissions payées aux partenaires.

8. AUTRES PASSIFS

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

		2020	2019
Etat - TVA collectée sur service	(8.1)	4.973.222.938,90	2.281.070.988,28
Etat – IRCM		54.160,87	330.188,05
Etat - IGR-CNaPS		17.616.556,39	21.852.663,26
Etat – IR à Payer	(8.2)	1.645.019.494,28	9.749.577,74
Fournisseurs à payer	(8.3)	1.201.878.483,10	1.890.473.863,26
Bonus à payer au titre de l'exercice		229.461.311,10	292.947.115,16
Airtel Mcar GSM	(8.4)	3.741.655.902,51	1.942.930.635,47
		11.808.908.847,15	6.439.355.031,22

8. AUTRES PASSIFS (suite)

- 8.1** Le compte « TVA collectée sur service » correspond aux TVA collectées du mois de Décembre à déclarer en Janvier 2021 ainsi que les TVA collectées sur le partage de revenu entre Airtel Madagascar et Airtel Mobile Commerce impayées.
- 8.2** La rubrique « Etat- IR à payer » correspond à l'IR dû pour l'exercice 2020. Cette hausse résulte de la réalisation du résultat fiscal bénéficiaire pour cet exercice ce qui n'était pas le cas l'année dernière.
- 8.3** Cette diminution est essentiellement due au paiement régulier des fournisseurs grâce à l'augmentation des disponibilités et à la réception et des paiements en 2020 des factures de COMVIVA provisionnées en 2019.
- 8.4** Cette rubrique enregistre la totalité des dettes à payer envers Airtel Madagascar S.A. dans le cadre de partage de revenu (USSD services, SMS services, Facility cost, management fees). La hausse est due à l'absence de paiement au cours de l'exercice 2020.

9. EMPRUNTS ET TITRES SUBORDONNES

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

	ARIARY (MGA)	
	2020	2019
Airtel Madagascar	193.090.311,69	834.506.095,56
	193.090.311,69	834.506.095,56

Ce poste correspond à l'avance de fonds accordé par Airtel Madagascar S.A à Airtel Mobile Commerce S.A, suivant le contrat signé le 15 Décembre 2015, les intérêts de cet emprunt est de 3% l'an.

En 2020, Airtel Mobile Commerce Madagascar a procédé au remboursement d'un montant de MGA 650 millions et aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

10. CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

	Capital social	Réserves légales	Résultat	Report à nouveau	Total
Solde au 31 Décembre 2019	500.000.000,00	50.000.000,00	4.793.098.680,78	3.865.398.130,07	9.208.496.810,85
Affectation du résultat 2019	-	-	(4.793.098.680,78)	4.793.098.680,78	-
Autres produits et charges	-	-	-	(5.298.580,14)	(5.298.580,14)
Résultat net de l'exercice 2020	-	-	5.107.504.271,85	-	5.107.504.271,85
Solde au 31 Décembre 2020	500.000.000,00	50.000.000,00	5.107.504.271,85	8.653.198.230,71	14.310.702.502,56

Le 23 Mars 2019, Airtel Mobile Commerce BV et Airtel Mobile Commerce Holdings BV, actionnaires de la société, ont procédé à une cession d'une partie de leurs actions au profit de la société Airtel Mobile Commerce Madagascar BV et Madame Jantina Catharina Uneken-Van De Vreede.

A la suite de ces opérations de cession, le capital social de MGA 500.000.000 composé de 25.000 actions de valeur nominale MGA 20.000 chacune se répartit comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en MGA	Pourcentage
Airtel Mobile Commerce BV	25	500.000	0,1
Airtel Mobile Commerce Holdings BV	25	500.000	0,1
Airtel Mobile Commerce Madagascar BV	24.940	498.800.000	99,76
Madame Jantina Catharina Uneken-Van De Vreede	10	200.000	0,04
Total	25.000	500.000.000	100

10. CAPITAUX PROPRES (suite)

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Mars 2020, le résultat de l'année 2019 a été affecté en totalité au report à nouveau.

11. PRODUITS D'INTERETS

Les produits d'intérêts représentent les intérêts créditeurs du compte courant ouvert à la banque BOA.

	ARIARY (MGA)	
	2020	2019
Produits d'intérêts		
Intérêts sur établissements de crédit	13.499.971,93	2.269.897,98
	13.499.971,93	2.269.897,98

12. REVENUS NETS D'HONORAIRES ET COMMISSIONS

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

	ARIARY (MGA)	
	2020	2019
Produits d'honoraires et de commissions		
Commissions clientèles	27.738.693.430,90	26.979.394.714,52
Sous-total	27.738.693.430,90	26.979.394.714,52
Charges d'honoraires et de commissions		
	16.999.095.498,63	16.048.814.159,17
Sous-total	16.999.095.498,63	16.048.814.159,17
Revenus nets d'honoraires et commissions	10.739.597.932,23	10.930.580.555,35

La hausse des « Produits d'honoraires et de commissions » est due au nouveau marché obtenu avec FID pour un montant de 700 millions dans le cadre de distribution des aides scolaires et des sécurités alimentaires et aux nouveaux produits lancés en 2020 « remote cash In » (transferts de fonds à distance effectués par les clients de Airtel Mobile Commerce).

La hausse des charges « d'honoraires et de commissions » est due aux paiements par Airtel Mobile Commerce des commissions au profit des AMB « Airtel Money Branch » relatif aux Cash-In (Dépôts effectués par les clients).

13. REVENUS NETS DES OPERATIONS EN MONNAIE ETRANGERE

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

		ARIARY (MGA)	
		2020	2019
Produits d'opérations en monnaies étrangères			
Profit de réévaluation journalière	13.1	159.464.895,16	5.228.067,10
		159.464.895,16	5.228.067,10
Charges d'opérations en monnaies étrangères	13.2	(61.920.591,48)	(47.892.293,89)
Revenus net d'opérations en monnaies étrangères		97.544.303,68	(42.664.226,79)

13.1 La hausse de la rubrique « Profit de réévaluation journalière » est due à la réalisation de gain de change lors du transfert des immobilisations en cours de Airtel Mobile Commerce (projet de mise en place de logiciel de détection de fraudes) à Airtel ZAMBIA.

13.2 Ce poste est constitué par les pertes de change réalisées par Airtel Mobile Commerce Madagascar suite au paiement des factures des fournisseurs étrangers notamment celles de COMVIVA.

14. CHARGES ADMINISTRATIVES GENERALES

Cette rubrique s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

		ARIARY (MGA)	
		2020	2019
Charges de personnel	(14.1)	1.189.305.578,47	1.202.890.273,15
Charges externes	(14.2)	2.137.613.994,64	2.109.082.855,53
Impôts, taxes et versements assimilés	(14.3)	7.897.000,00	10.525.000,00
		3.334.816.573,11	3.322.498.128,68

14.1 Les charges de personnel sont détaillées comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

		ARIARY (MGA)	
		2020	2019
Charges salariales et indemnités		1.103.247.070,12	943.235.176,18
Autres avantages du personnel		59.222.297,25	236.203.543,91
Autres charges sociales		26.836.211,10	23.451.553,06
		1.189.305.578,47	1.202.890.273,15

La hausse des « Charges salariales et indemnités » est due au paiement du solde de tout compte du Directeur Général sortant et à l'augmentation de 4% du salaire de l'ensemble du personnel.

La diminution des « Autres avantages du personnel » est due essentiellement à la baisse des charges de cantines pendant la période de confinement.

14.2 Les charges externes sont détaillées comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

		ARIARY (MGA)	
		2020	2019
Loyers		100.142.545,96	119.279.467,87
Maintenance informatique	(a)	528.250.095,91	759.668.863,39
Personnel extérieur à l'entreprise	(b)	209.827.448,26	219.488.678,39
Honoraires et commissions	(c)	639.952.098,31	521.863.867,00
Publicités, relations publiques	(d)	158.513.771,57	112.280.722,97
Transports et déplacements		92.711.796,01	50.010.197,91
Postes et télécommunications		181.323.047,14	120.508.321,96
Frais bancaires		25.632.104,98	47.505.374,00
Autres charges administratives		201.261.086,50	158.477.362,04
		2.137.613.994,64	2.109.082.855,53

a. Les frais de maintenance informatique sont relatifs aux prestations fournies par COMVIVA pour la maintenance de la Plateforme MOBIQUITY. La baisse est due aux négociations à la baisse du montant du contrat de maintenance avec ce fournisseur.

b. Le poste « Personnel extérieur à l'entreprise » se détaille comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

		ARIARY (MGA)	
		2020	2019
Prestation Externe		-	2.067.661,00
Prestation personnel extérieur		209.827.448,26	217.421.017,39
		209.827.448,26	219.488.678,39

La diminution s'explique par la baisse des réclamations traitées (par appel et par mail) par le centre d'appels d'Airtel Money pour l'année 2020.

14. CHARGES ADMINISTRATIVES GENERALES (suite)

c. Les honoraires et commissions se détaillent comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

	ARIARY (MGA)	
	2020	2019
Honoraires d'audit	117.363.947,87	88.450.000,99
Honoraires freelance	-	-
Honoraires D'assistance Techniques	522.588.150,44	433.413.866,01
	639.952.098,31	521.863.867,00

Les « Honoraires d'audit » sont relatifs aux travaux de Commissariat aux comptes de l'exercice 2020 mené par Delta Audit ainsi que par les honoraires du cabinet Ernest & Young dans le cadre de l'évaluation du système MOBILITY.

Les « Honoraires d'assistance technique » correspondent d'une part au management fees au niveau local relatif aux traitements des ressources humaines de Airtel Mobile Commerce par Airtel Madagascar. Et d'autre part au management fees versé au Groupe.

La hausse est justifiée par l'augmentation des revenus de Airtel Mobile Commerce et par la dévalorisation de l'Ariary.

d. Le poste « Publicités, relations publiques » se compose des éléments suivants :

	ARIARY (MGA)	
	2020	2019
Promotion et plan média (Télévision-radio-journal-panneau...)	66.106.532,31	12.707.564,20
Autres publicités (flyers, impression sur plaques tôles)	73.825.046,86	31.696.775,13
Actions marketing (Sponsoring et Evènements)	18.582.192,40	67.876.383,64
	158.513.771,57	112.280.722,97

En général, la hausse de cette rubrique est liée à l'augmentation des coûts pour le renforcement de la visibilité d'Airtel Mobile Commerce pour l'accroissement de son Chiffre d'affaires.

15. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Ce poste s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

	ARIARY (MGA)	
	2020	2019
Charges sur opérations M-Banking	317.582,92	190.799,00
Dotation aux amortissements	651.691.058,56	727.055.958,68
	652.008.641,48	727.246.757,68

La baisse des dotations aux amortissements s'explique par le fait que certaines immobilisations ont été totalement amorties.

16. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Ce poste s'analyse comme suit aux 31 Décembre 2020 et 2019 :

	ARIARY (MGA)	
	2020	2019
Impôts sur les revenus de l'exercice	1.785.737.772,72	135.216.972,65
	1.785.737.772,72	135.216.972,65

Au titre de l'exercice 2020, Airtel Mobile Commerce affiche un résultat fiscal bénéficiaire d'Ariary 8.928.688.863,59. L'IR dû de l'exercice s'élève alors à Ariary 1.785.737.772,72. Au cours de l'exercice 2020, la société a versé des acomptes d'IR de Ariary 135.216.973,24. En conséquence, l'IR à payer par la société s'élève à Ariary 1.650.520.799,48

17. OPERATION HORS BILAN

La caution de BOA France est arrivée à échéance en Février 2018. Dans le cadre du passage à une EME, la caution avec BOA France n'a pas été renouvelée.

18. CONTINUITE D'EXPLOITATION

L'activité de la société est en phase expansion car durant les deux exercices successifs, elle commence à réaliser des bénéfices, Au 31 Décembre 2020, la situation nette de la société s'élève à MGA 14.310.702.502,56 et la Direction de la société compte poursuivre et à développer ses activités. Ainsi, la continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.

19. EVENEMENTS POST CLOTURE

A la date de ce rapport d'audit, aucun évènement post clôture nécessitant des écritures d'ajustement des états financiers ou des notes annexes n'est survenu.

20. IMPACT DE LA PANDEMIE DU COVID-19

Certes, la crise sanitaire née de la pandémie du COVID-19 a eu impacté les revenus de la société du fait de la limitation des horaires d'ouverture des Cash point à cette époque. Par contre, l'activité de la société a connu une légère hausse puisque la société a obtenu des contrats de Bulk paiement (paiement en lot) avec FID au cours de l'exercice 2020.

*

* *

Aux Actionnaires de Airtel Mobile Commerce Madagascar SA

Rapport Spécial

du Commissaire aux comptes
sur les opérations visées par les articles 464 à 474
de la loi 2003-036 du 30 Janvier 2004
exercice clos au 31 Décembre 2020

Messieurs,

Nous avons été informés des opérations ci-après au cours de l'exercice 2020 et entrant dans le cadre des articles 464 à 474 de la Loi 2003-036 du 30 Janvier 2004 :

1 Conventions ou contrats autorisés les exercices précédents et qui se sont poursuivis durant l'exercice en cours :

- **Contrat de services avec Airtel Madagascar SA en date du 16 Décembre 2015**
Contrat d'avances de fonds par Airtel Madagascar au profit d'Airtel Mobile Commerce rémunérés à 3% l'an ainsi que le partage des revenus générés par les transactions Airtel Money au titre de l'utilisation du réseau d'Airtel Madagascar SA fixé à 3% du total des revenus générés suivant l'avenant N°1 à ce contrat.

Le solde des avances de fonds reçues d'Airtel Madagascar S.A. au 31 Décembre 2020 s'élève à MGA 193.090.312,59

- **Commercial Agreement for the Provision of USSD and SMS Services**
Contrat ayant pris effet le 01/01/2018 entre Airtel Madagascar et Airtel Mobile Commerce Madagascar, pour une durée de trois années et portant sur le partenariat sur l'utilisation du service Airtel Money dans le cadre des services à valeur ajoutée fournie par Airtel (USSD et SMS). Dans le cadre du contrat, Airtel Madagascar facture Airtel Mobile Commerce Madagascar aux tarifs en vigueur. Le montant facturé par Airtel Madagascar à Airtel Mobile Commerce Madagascar au titre de l'exercice 2020 est de MGA 109.345.676,35 HT.
- **Memorandum of Understanding relating to Revenue share for churn**
Contrat ayant pris effet le 01/01/2018 entre Airtel Madagascar et Airtel Mobile Commerce Madagascar, pour une durée indéterminée et portant sur un partage de revenu généré par la réduction du taux de « churn » sur la base de clients d'Airtel Madagascar, résultant de l'utilisation des comptes Airtel Money. Le taux convenu est de 25% du « Net Incremental Life ». Le montant facturé par Airtel Mobile Commerce Madagascar à Airtel Madagascar au titre de l'exercice 2020 est de MGA 1.051.407.478,14 HT.

Rapport Spécial (suite)

du Commissaire aux comptes

sur les opérations visées par les articles 464 à 474

de la loi 2003-036 du 30 Janvier 2004

exercice clos au 31 Décembre 2020

- **Agreement for Airtel Money Cash Collection Services**

Contrat ayant pris effet le 01/01/2018 entre Airtel Madagascar et Airtel Mobile Commerce Madagascar, pour une durée de deux ans, portant sur l'utilisation par Airtel Madagascar du service Airtel Money comme moyen de réception de paiement effectué par des tierces parties. Conformément au contrat, Airtel Madagascar est tenu de payer à Airtel Mobile Commerce Madagascar, 2% de la valeur des transactions. Le montant facturé par Airtel Mobile Commerce Madagascar à Airtel Madagascar au titre de l'exercice 2020 est de MGA 1.960.939.664,23 HT.

- **Management Support Services Agreement**

Contrat ayant pris effet le 01/01/2018 entre Airtel Madagascar et Airtel Mobile Commerce Madagascar, pour une durée de trois ans, portant sur l'assistance technique fournie par Airtel Madagascar à Airtel Mobile Commerce Madagascar. Conformément au contrat, les coûts engagés par Airtel Madagascar au profit de Airtel Mobile Commerce Madagascar, sont refacturés à cette dernière avec une majoration de 7%. Le montant facturé par Airtel Madagascar à Airtel Mobile Commerce Madagascar au titre de l'exercice 2020 est de MGA 404.169.223,93 HT.

- **Facility Cost Allocation** : Contrat ayant pris effet le 01 Janvier 2018 entre Airtel Madagascar et Airtel Mobile Commerce Madagascar, pour une durée de trois ans, portant sur le frais du conseil d'administration ainsi que le nombre des dirigeants Airtel money payé par Airtel Madagascar. Le montant facturé par Airtel Madagascar à Airtel Mobile Commerce Madagascar au titre de l'exercice 2020 est de MGA 201.259.294,10 HT.

- **Common shop cost allocation** : Contrat ayant pris effet le 01/01/2018 entre Airtel Madagascar et Airtel Mobile Commerce Madagascar, pour une durée de trois ans, relatif à l'utilisation par Airtel Mobile Commerce Madagascar des cash point appartenant à Airtel Madagascar. Le montant facturé par Airtel Mobile Commerce Madagascar à Airtel Madagascar, au titre de l'exercice 2020 est de MGA 17.540.612,27 HT.

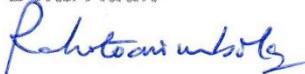
2 Conventions ou contrats conclus au cours de l'exercice 2020 :

Contrat de mise à disposition d'espace à usage de bureau administratif avec Airtel Mobile Commerce, au bâtiment S2 sis à Morarano Alarobia de 86m². Le contrat prend effet à compter du 01 avril 2020 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Le loyer s'élève à 10 Euro Hors taxes par m² avec 8% de charges communes, soit un total de Euro 860 hors taxes et hors charges communes. Le taux de l'Euro est fixé à MGA 4.188,90.

Antananarivo, le 12 Février 2021

Le Commissaire aux comptes

Delta Audit



RAKOTOASIMBOLA Joseph

Partner